

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 26 janvier 2022**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 26 janvier

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

21 janvier 2022

et qu'elle a été faite le

20 janvier 2022

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à Fraisans après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Jérôme FASSENET Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Suppléés : Gendrey : Monsieur Gilbert TSCHAIINE Vitreux : M. Didier CABESTANT

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Orchamps : M. Nicolas JOLY Rouffange : Mme Aurore PLANCON Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : M. Eric PERTUS

Procurations de vote :

Mandants : Orchamps : M. Nicolas JOLY Rouffange : Mme Aurore PLANCON

Mandataires : Orchamps : M. Régis CHOPIN Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 42**Absents suppléés : 2****Absents excusés : 4**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2022_01_011****Objet :**

Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire 2021/2022

SUPPRESSION DE 3 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET ET CREATION DE 3 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET : SUITE A LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2020_11_114 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,54h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2020_11_118 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,70h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2020_11_118 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,38h hebdomadaire ;

Considérant que pour les besoins du service, il convient **de diminuer** la durée hebdomadaire du planning de certains agents ;

Considérant que toutes ces modifications de temps de travail excèdent 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer les postes dans le cadre des adjoints territoriaux d'animations ;

Il convient donc de supprimer 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et de créer 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 13 janvier 2022. ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 janvier 2022 ;

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu les plannings des agents suite à la rentrée scolaire 2020-2021 ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15,33h hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,47h hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,84h hebdomadaire.**
- **supprime, en conséquence les 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,54h hebdomadaire ;**

- **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux complet à raison de 26,70h hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,38h hebdomadaire.**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
 - **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1